



Paris, le jeudi 30 novembre 2006

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fermeture provisoire du jardin Lalanne

A la demande des associations de quartier d'une part et de la Mairie de Paris d'autre part, un audit a été commandé au bureau de contrôle APAVE, afin de vérifier la conformité du jardin pour enfants « Lalanne » des Halles à la réglementation en matière de sécurité.

Ce rapport a été rendu et présenté aux associations ce jeudi 30 novembre 2006.

L'APAVE conclut que « le jardin Lalanne et les différents parcours et structures de jeux présentent de nombreuses non conformités. Ces non conformités remettent en cause la sécurité des utilisateurs. Nous vous conseillons de fermer l'accès au jardin Lalanne dans l'attente de la correction des anomalies ».

Soucieuse de la sécurité des enfants, la Mairie de Paris a décidé la fermeture provisoire du jardin. D'ores et déjà, une étude est en cours pour examiner les possibilités et les délais pour corriger ce qui peut l'être. Les différentes parties du jardin seront réouvertes au fur et à mesure de leur mise en conformité. Il est également envisagé d'installer des jeux dans d'autres parties du jardin des Halles pendant cette période transitoire.

Contact presse

Clarisse Guyonnet: 01 42 76 49 61

Retrouvez l'ensemble des infos concernant l'actualité Ville sur Paris.fr

www.paris.fr